

CHAMPIONNATS DE NORMANDIE
& TROPHEE NORMAND
REGLEMENT SPORTIF 2022

Comité Régional Normandie Canoë-Kayak
Commission Slalom

TABLE DES MATIERES

A. FORMAT GENERAL DES CHAMPIONNATS DE NORMANDIE DE SLALOM 2018	
4	
B. CHAMPIONNATS DE NORMANDIE INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES DE PATROUILLES	5
I. Format de la compétition	5
II. Décernement des titres.....	5
a. Obtention du classement	5
b. Disciplines concernées	6
1. Disciplines individuelles	6
2. Disciplines par équipe de patrouille.....	6
c. Catégories d'âges	6
d. Embarcation ou équipe de patrouille composée d'athlètes issus de clubs différents	7
e. Equipe de patrouilles composée d'athlètes de sexe différent (hors patrouille C2M).....	7
f. Décernement des titres	7
C. CHAMPIONNATS DE NORMANDIE DES CLUBS	8
I. Objectifs et format de la compétition	8
II. Organisation et sélections par club.....	8
a. Disciplines concernées	8
1. Disciplines individuelles	8
2. Disciplines par équipe de patrouille.....	8
b. Nombre d'athlètes par club et mode de sélection.....	9
c. Multi-représentation des athlètes.....	9
d. Catégories d'âge	9
1. Courses individuelles	9
2. Courses par équipe de patrouilles	9
e. Embarcation ou équipe de patrouille composée d'athlètes issus de clubs différents	10
f. Equipe de patrouilles composée d'athlètes de sexe différent (hors patrouille C2M)....	10
III. Calcul des points	10
a. Constitution des listes de calcul	10
b. Calcul des points par discipline.....	11
1. Disciplines individuelles	11
2. Disciplines par équipes de patrouille	11
c. Cas des disciplines « vides »	12
d. Calcul des points par club	12
e. Détermination du classement et du champion de Normandie des clubs.	12
FICHE D'IDENTIFICATION	13

A. FORMAT GENERAL DES CHAMPIONNATS DE NORMANDIE DE SLALOM 2021

DATE	QUAND	QUOI ?	COMPTE AU CHPT NORMANDIE ?	RESULTATS ENVOYES A FFCK ?
Samedi 05/11/2022	APRES- MIDI	Course 1 : Course par équipe manches 1&2	CLUBS+INDIVIDUELS	NON
Dimanche 06/11/2022	MATIN	Course 2 : Manche 1 des courses individuelles	CLUBS	OUI
	APRES- MIDI	Course 3 : Manche 2 des courses individuelles	INDIVIDUELS	OUI

- La **Course 1** constitue le championnat de Normandie par équipes de patrouilles. Elle se déroule en une ou deux manches, avec des résultats actés à la meilleure des deux manches (si deux manches). Elle compte pour le championnat de Normandie des clubs. Ce n'est pas une course officielle FFCK. Elle est réalisée sur un parcours différent des courses 2 et 3.
- La **Course 2** constitue la manche 1 des courses individuelles du week-end. C'est une course officielle FFCK, qui compte pour le championnat de Normandie des clubs.
- La **Course 3** constitue la manche 2 des courses individuelles du week-end. Elle décerne les titres du championnat de Normandie individuel. Elle ne compte pas pour le championnat de Normandie des clubs. C'est une course officielle FFCK.

Les points du championnat de Normandie des clubs (« trophée normand ») seront calculés à partir de la Course 1 et de la Course 2.

Les athlètes participent obligatoirement pour le club pour lequel ils sont licenciés à la date de la course.

B. CHAMPIONNATS DE NORMANDIE INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES DE PATROUILLES

I. Format de la compétition

Les championnats de Normandie individuels et par équipe de patrouille 2022 sont basés sur :

- une course de slalom individuelle, dite Course 2, inscrite au calendrier fédéral de la FFCK ; son caractère particulier de championnat régional étant décidé par les membres de la commission slalom. Les modalités d'organisation et le cahier des charges de l'organisateur de cette course sont ceux de toute course de slalom de la FFCK.
- une course de slalom de patrouille en deux manches « à la meilleure des deux manches », dite Course 1, non inscrite au calendrier FFCK.

II. Décernement des titres

a. Obtention du classement

Le classement de chaque discipline est fourni :

- par le résultat de la course FFCK retenue (Course 3)
- par le résultat de la meilleure des deux manches (si deux manches) de chacune des patrouilles lors la course par équipes de patrouilles (Course 1)

Les athlètes issus de clubs provenant d'un autre comité régional que le CR Normandie CK ne sont pas pris en compte dans le classement.

b. Disciplines concernées

Les disciplines concernées par l'attribution des titres aux championnats de Normandie individuels et par équipe de patrouille sont les suivantes :

1. Disciplines individuelles

- Kayak monoplace Homme
- Kayak monoplace Dame
- Canoë monoplace Homme
- Canoë monoplace Dame
- Canoë biplace Homme
- Canoë biplace Dame
- Canoë biplace Mixte

2. Disciplines par équipe de patrouille

- Patrouille Kayak monoplace Homme
- Patrouille Kayak monoplace Dame
- Patrouille Canoë monoplace Homme
- Patrouille Canoë monoplace Dame
- Patrouille Canoë biplace Homme
- Patrouille Canoë biplace Dame
- Patrouille Canoë biplace Mixte

c. Catégories d'âges

1. Disciplines individuelles

Dans chacune des disciplines individuelles énumérées au § B.II.b.1., les résultats sont différenciés selon les catégories d'âge suivantes :

- 15 ans et moins (U15, à partir de minime 1)
- 18 ans et moins (U18, à partir de cadet 2)
- Séniors
- Vétéran (M35)

Les embarcations (C2) combinant deux équipiers de catégories d'âge différent et ne possédant pas de dérogation médicale pour courir ensemble sont considérées comme « invités » ne font pas partie des différents classements des courses individuelles.

2. Disciplines par équipe de patrouille

Les disciplines par équipes de patrouille (voir § B.II.b.2) ne donnent pas lieu à une différenciation par catégorie d'âge.

Par ailleurs, les patrouilles peuvent combiner des équipiers de catégories d'âges différentes, sous réserve d'être au moins minimales.

d. Embarcation ou équipe de patrouille composée d'athlètes issus de clubs différents

Un canoë biplace constitué de deux athlètes issus de clubs normands différents est classé aux championnats de Normandie individuels et peut se voir décerner le titre de Champion de Normandie, le cas échéant (cf. §B.II.f.).

De la même façon, une patrouille composée d'athlètes issus de clubs normands différents est classée aux championnats de Normandie par équipes de patrouille, et peut se voir décerner le titre de Championne de Normandie, le cas échéant.

En revanche, **les canoës biplaces ou les équipes de patrouilles composés d'un ou plusieurs athlètes licenciés dans un (ou plusieurs) clubs issus d'un autre comité régional que le CR Normandie CK ne sont pas pris en compte** dans le classement individuel ou par équipe de patrouille.

e. Equipe de patrouille composée d'athlètes de sexe différent (hors patrouille C2M)

Une ou des athlètes féminines peuvent venir renforcer une équipe masculine de patrouille dans le cadre du championnat de Normandie par équipe de patrouille. Dans ce cas, la patrouille considérée est **classée parmi les équipes masculines** (un seul homme dans la patrouille suffit à classer la patrouille parmi les équipes masculines)

f. Décernement des titres

Les titres de champion de Normandie et vice-champion de Normandie de l'année en cours sont attribués respectivement au premier et au deuxième de chaque discipline individuelle et par équipe de patrouille :

- En tenant compte du classement de la course 3 pour les disciplines individuelles et du classement de la course 1 pour les courses par équipes.
- En tenant compte de la catégorie d'âge pour les disciplines individuelles.
- Sous réserve que **trois embarcations (ou trois patrouilles)** au moins -par catégorie d'âge pour les disciplines individuelles- soient classées dans la discipline concernée.

Si 5 (ou moins) embarcations sont classées par discipline, l'ensemble des compétiteurs pourra être regroupé dans une « toutes catégories » afin de décerner quand même des titres.

C. CHAMPIONNATS DE NORMANDIE DES CLUBS « TROPHEE NORMAND »

I. Objectifs et format de la compétition

Les championnats de Normandie des clubs visent à établir un classement des clubs normands en slalom.

Ils sont organisés à partir d'un tri des résultats des courses 1 et 2.

Les athlètes issus de clubs provenant d'un autre comité régional que le CR Normandie CK ne sont pas pris en compte dans le classement.

II. Organisation et sélections par club

a. Disciplines concernées

Les disciplines concernées par l'attribution de points aux championnats de Normandie des clubs sont les suivantes :

1. Disciplines individuelles

- Kayak monoplace Homme
- Kayak monoplace Dame
- Canoë monoplace Homme
- Canoë monoplace Dame
- Canoë biplace Homme
- Canoë biplace Dame & Canoë biplace Mixte (confondus)

2. Disciplines par équipe de patrouille

- Patrouille Kayak monoplace Homme
- Patrouille Kayak monoplace Dame
- Patrouille Canoë monoplace Homme
- Patrouille Canoë monoplace Dame
- Patrouille Canoë biplace Homme
- Patrouille Canoë biplace Dame & Canoë biplace Mixte (confondus)

b. Nombre d'athlètes par club et mode de sélection

Chaque club peut présenter jusqu'à **trois athlètes** par discipline individuelle (Course 2), et **une patrouille d'athlètes** par discipline par équipes (Course 1).

Dans le cas où un club présente plus de trois athlètes dans une discipline (ou plus d'une patrouille) aux championnats de Normandie individuels, **il doit indiquer à l'organisateur** quels sont les athlètes (ou la patrouille) qu'il sélectionne.

A défaut, l'organisateur sélectionnera de lui-même les trois athlètes (ou la patrouille) retenus pour les calculs de points.

NB :

La sélection des athlètes est un processus fastidieux pour l'organisateur de l'événement. Il est donc demandé au club de définir le plus rapidement possible quels seront ses représentants dans chaque discipline individuelle et par équipe, et si possible avant la course !

c. Multi-représentation des athlètes

Chaque athlète peut représenter son club au maximum :

- **Deux fois** dans les disciplines **individuelles**.
- **Deux fois** dans les disciplines **par équipe de patrouille**.

Il n'existe pas de restriction de choix pour ces deux disciplines, qui peuvent être indifféremment monoplace ou biplace.

NB :

Il est tout à fait possible qu'une personne comptabilisée dans deux disciplines en course individuelle (ex : K1H, C2H) soit comptabilisée dans le cadre d'autres disciplines en patrouille (ex : C1H, C2M)

d. Catégories d'âge

1. Courses individuelles

Il n'y a pas de catégorie d'âge pour le calcul des points lors des championnats de Normandie des clubs. Chaque athlète peut être sélectionné et marquer des points indifféremment de son âge (de U15 à vétéran).

Cependant, les embarcations « invitées » sur la course individuelle (benjamins, poussins, C2 mélangeant deux équipiers de catégorie d'âge différente et ne disposant pas de la dérogation médicale FFCK, ...) ne sont pas pris en compte dans le calcul des points.

2. Courses par équipe de patrouilles

Pour la course par équipe de patrouille, la composition de chaque équipe peut mélanger des équipiers d'âges différents, y compris au sein d'un même canoë biplace, ceci du fait que la

Comité Régional Normandie Canoë-Kayak
Commission Slalom

course 1 n'est pas une course officielle FFCK, sous réserve que tous les équipiers soient au moins « minimales 1 » (voir §B.II.c.).

e. Embarcation ou équipe de patrouille composée d'athlètes issus de clubs différents

Un canoë biplace composé de deux athlètes issus de clubs différents ne peut pas être pris en compte pour le calcul des points des championnats de Normandie des clubs.

De la même façon, une patrouille composée d'athlètes issus de clubs différents ne peut pas être prise en compte pour ce même calcul.

f. Equipe de patrouille composée d'athlètes de sexe différent (hors patrouille C2D/C2M)

Une ou des athlètes féminines peuvent venir renforcer une équipe masculine de patrouille dans le cadre du championnat de Normandie des clubs. Dans ce cas, la patrouille considérée est **classée et marque des points pour son club parmi les équipes masculines**.

III. Calcul des points

a. Constitution des listes de calcul

Après fourniture par chaque club de sa liste de représentants par discipline (individuelle et par patrouille – cf. § C.II.b.), et à l'issue des deux courses 1 et 2, l'organisateur :

- **isole sur la feuille de résultats les trois (maximum) bateaux** qui représenteront chaque club pour la course individuelle (Course 2)
- **isole la patrouille** qui représentera chaque club par discipline par équipe (Course 1)

Tous les autres bateaux (ou patrouilles) de chaque club sont rayés de la liste et non-comptabilisés.

b. Calcul des points par discipline

1. Disciplines individuelles

Dans chaque discipline individuelle, le premier de la discipline marque 1 pt, le second 2 pts, et ainsi de suite jusqu'au x^{ème} (et dernier) qui marque x points.

Chaque club auquel il manque un bateau dans une discipline marque $x+5$ pts (multiplié par le nombre de bateaux manquants).

Les compétiteurs non classés à l'issue de la course, que ce soit par fait de disqualification, dessalage, ... ne sont pas pris en compte dans le calcul des points.

NB :

La fusion des disciplines C2M et C2D (voir C.II.a.1.) impose de regrouper ces deux disciplines dans le calcul des points.

BONUS JEUNES :

Chaque embarcation U15 comptabilisée dans l'équipe sélectionnée par club (voir C.II.b) donne à son équipe un **bonus de -2 pts**.

Chaque embarcation U18 comptabilisée dans l'équipe sélectionnée par club (voir C.II.b) donne à son équipe un **bonus de -1 pt**

NB :

Un C2 où l'un des deux équipiers jeune serait surclassé en senior est comptabilisé en sénior et ne rapporte pas de point de bonus.

2. Disciplines par équipes de patrouille

Dans chaque discipline de patrouille, la première patrouille de la discipline marque 3 pts, la seconde 6 pts, et ainsi de suite jusqu'à la x^{ème} (et dernière) qui marque 3.x points.

Chaque club auquel il manque une patrouille dans une discipline marque $3.x+15$ pts.

Les équipes de patrouilles non classées à l'issue de la course, que ce soit par fait de disqualification, dessalage, ... ne sont pas prises en compte dans le calcul des points.

BONUS JEUNES :

- Chaque embarcation U15 comptabilisée dans la patrouille sélectionnée par club (voir C.II.b) donne à son équipe un **bonus de -2 pts**.
- Chaque embarcation U18 comptabilisée dans la patrouille sélectionnée par club (voir C.II.b) donne à son équipe un **bonus de -1 pt**.
- Une patrouille peut donc donner au maximum, si elle est comptabilisée entièrement de U15, un **bonus de -6 pts**.
- Si un C2 est composé d'un jeune et d'un « non-jeune », le bonus est divisé par deux.

Comité Régional Normandie Canoë-Kayak Commission Slalom

NB :

Exemple : une patrouille C2 est composée :

- *Un C2 senior-vétéran : bonus 0 pt*
- *Un C2 U15 : bonus -2 pts*
- *Un C2 U18-vétéran : bonus -0,5 pt*

Dans ce contexte, la patrouille complète rapporte un bonus de -2,5 pts.

c. Cas des disciplines « vides »

Chaque discipline qui ne contient aucun représentant d'aucun club (à l'issue de la constitution de la liste de calcul individuelle et par patrouille, cf. § B.III a.) sera comptabilisée pour zéro pour tous les clubs.

d. Calcul des points par club

Dans chaque discipline (individuelle et par équipe), on additionne l'ensemble des points obtenus par les trois embarcations et la patrouille de chaque club (sauf discipline « vide », voir précédemment) et on retire les points « bonus ».

On additionne par la suite l'ensemble des points obtenus par chaque club dans chaque discipline.

e. Détermination du classement et du champion de Normandie des clubs.

Le classement est établi par ordre décroissant du nombre de points obtenus par chaque club à l'issue des totaux.

Le meilleur club est celui qui a obtenu le moins de points. Il est sacré champion de Normandie de l'année en cours et remporte le Trophée Normand.

En cas d'ex-aequo, le départage se fait en comptant le nombre de premières places (en individuel et en patrouilles), puis le nombre de deuxièmes places, etc.

FICHE D'IDENTIFICATION

HISTORIQUE

Version (date)	Modifications
V1 du 30/09//22	Première édition

Comité Régional Normandie Canoë-Kayak
Commission Slalom

ANNEXE : Classement du championnat de Normandie des clubs depuis sa création (2006)

RESULTATS PAR ANNEE DES CHAMPIONNATS DE NORMANDIE DES CLUBS														
Année	2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012	
Orga. Place	Val de Risle Bassin de Pont Authou	course dédiée	Castors Rislois Bassin des Ponts Gras		Val de Risle Bassin de Pont Authou		Beaumont Moulin Bouttier		Beaumont Bassin de Pont Authou		Castors Rislois Bassin des Ponts Gras		Lisieux Bassin des Remparts	
1	CASTORS RISLOIS PA	263	CASTORS RISLOIS PA	36	CASTORS RISLOIS PA	53	CASTORS RISLOIS PA	151	CASTORS RISLOIS PA	49	CASTORS RISLOIS PA	85	CASTORS RISLOIS PA	104
2	CS BEAUMONT CK	199	CS BEAUMONT CK	116	CKC BRIONNE	150	CS BEAUMONT CK	190	CS BEAUMONT CK	138	CS BEAUMONT CK	118	CS BEAUMONT CK	113
3	USPCK ST P./DIVES	95	CK PONT D'OUILLY	123	CK PONT D'OUILLY	164	CK PONT D'OUILLY	344	VAL DE RISLE CK	178	VAL DE RISLE CK	152	HEROUILLE CCK	202
4	VAL DE RISLE CK	87	VAL DE RISLE CK	145	CS BEAUMONT CK	168	VAL DE RISLE CK	453	CKC BRIONNE	193	HEROUILLE CCK	167	CKC BRIONNE	215
5			PL ARGENTAN	176	VAL DE RISLE CK	170	HEROUILLE CCK	496	HEROUILLE CCK	205	CKC BRIONNE	174	VAL DE RISLE CK	217
6			USPCK ST P./DIVES	176	AONES LOUVIERS	244	CKC BRIONNE	537	CK PONT D'OUILLY	207	AJCK ALENCON	209	LEXOVIVES LISIEUX	298
7			AJCK ALENCON	177	PL ARGENTAN	263	AONES LOUVIERS	558	PL ARGENTAN	237	PL ARGENTAN	211	CK PONT D'OUILLY	314
8					AJCK ALENCON	269	PL ARGENTAN	565	AVRANCHES	239	CK PUTANGES	211		
9					LA VARENNE CK	274	LA VARENNE CK	616	CKC BRIONNE	246				
10							CLEON	630	CK PUTANGES	250				
11							VERNON	633						
12							VAL DE REUIL CK	660						
Année	2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019	
Orga. Place	Val de Risle Bassin de Pont Authou		Pont d'Ouille La Potiche		St Pierre sur Dives Bassin de St Pierre		Castors Rislois Bassin des Ponts Gras		Comm. Slalom Bassin de Lisieux		Val de Reuil Bassin d'Hermès		Beaumont Bassin du centre-ville	
1	HEROUILLE CCK	129	CASTORS RISLOIS PA	199	CS BEAUMONT CK	183	CS BEAUMONT CK	185	CS BEAUMONT CK	138	CS BEAUMONT CK	71	CS BEAUMONT CK	82,5
2	CS BEAUMONT CK	145	CS BEAUMONT CK	222	CASTORS RISLOIS PA	212	CASTORS RISLOIS PA	189	CASTORS RISLOIS PA	159,5	CASTORS RISLOIS PA	147	CK PONT D'OUILLY	140
3	VAL DE RISLE CK	200	VAL DE RISLE CK	234	VAL DE RISLE CK	260	VAL DE RISLE CK	260	HEROUILLE CCK	210	VAL DE RISLE CK	243	CASTORS RISLOIS PA	206
4	CASTORS RISLOIS PA	254	HEROUILLE CCK	250	HEROUILLE CCK	363	HEROUILLE CCK	359	VAL DE RISLE CK	308	CK PONT D'OUILLY	288,5	VAL DE REUIL CK	298
5	LEXOVIVES LISIEUX	281	CK PONT D'OUILLY	273	USPCK ST P./DIVES	453	CKC BRIONNE	456	CK PONT D'OUILLY	328,5	VAL DE REUIL CK	356	VAL DE RISLE CK	305
6	CKC BRIONNE	286	USPCK ST P./DIVES	342	CK PONT D'OUILLY	456	USPCK ST P./DIVES	463	CKC BRIONNE	404,5	CKC BRIONNE	402	HEROUILLE CCK	392
7	USPCK ST P./DIVES	292	CKC BRIONNE	365	CKC BRIONNE	501	VAL DE REUIL CK	482	VAL DE REUIL CK	417,5	HEROUILLE CCK	415	CKC BRIONNE	421
8	CK PUTANGES	330	PL ARGENTAN	394	VAL DE REUIL CK	520	CK PONT D'OUILLY	525	PL ARGENTAN	473	AONES LOUVIERS	451		
9			VAL DE REUIL CK	438	CK PUTANGES	596	PL ARGENTAN	557	USPCK ST P./DIVES	519	PL ARGENTAN	465		
10			CK PUTANGES	460	PL ARGENTAN	603	VERSON	570	LEXOVIVES LISIEUX	531				
11					VERSON	619	AONES LOUVIERS	580	AONES LOUVIERS	534				
12					AONES LOUVIERS	629								
Année	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Orga. Place	Val de Risle Bassin de Montfort		Castors Rislois Les Ponts Gras											
1	CS BEAUMONT CK	107	CS BEAUMONT CK	128,5										
2	CASTORS RISLOIS PA	125,5	CASTORS RISLOIS PA	162,5										
3	VAL DE RISLE CK	228	VAL DE REUIL CK	216										
4	HEROUILLE CCK	269	HEROUILLE CCK	290										
5	CKC BRIONNE	324	CKC BRIONNE	353,5										
6	CK PONT D'OUILLY	384	VAL DE RISLE CK	365										
7	VAL DE REUIL CK	447	CK PONT D'OUILLY	399										
8	AONES LOUVIERS	488	AONES LOUVIERS	516										
9														
10														
11														
12														